

Une petite histoire

< 24 novembre 2008 >

Cette “petite histoire”, pas du tout neuchâteloise, s'est déroulée dans la région lémanique :

Le responsable de la vente de boucherie de la succursale d'une chaîne de grands magasins se prit un soir une ligne de coke lors d'une soirée en boîte. Son chef de rayon l'a su on ne sait trop comment peu après. Il n'en a parlé à personne.

Mais le gérant de la succursale eut vent de ce dérapage, qui n'avait du reste donné lieu à aucune intervention de la police. De plus, en effectuant son contrôle habituel, il constata que le rayon de la boucherie était bien tenu et que son chef de rayon avait parfaitement fait son travail.

Il prit donc contact avec le responsable du groupe régional de la chaîne, lequel décida, en plein accord avec son gérant, de suspendre désormais toute vente de viande dans sa succursale, déshonorée par une ligne de coke certes répréhensible et de rompre immédiatement le contrat de son employé pour “faute grave”.

Qu'en pensez-vous ?

- Le premier à répondre à ce récit recevra...mes félicitations, pour autant qu'une éventuelle transposition correspondant à la réalité soit faite.
- Réponse possible directement à fly@net2000.ch

Comme lors des “Césars” ou les “Oscars”, après un long suspens, vient : ET LE VAINQUEUR EST... celui qui a donc droit aux félicitations promises, ce samedi 22 novembre 2008 à 19:27 :

Cher Freddy,

Je dois dire que cette affaire de la TSR (puisque tel est le nom de la chaîne... de supermarché), me laisse vraiment perplexe. Suspendre deux collaborateurs parce qu'ils n'en ont pas dénoncé un troisième, est un type de punition collective qui rappelle l'armée.

Je trouve vraiment cette réaction de la direction de la TSR totalement disproportionnée. Que l'on cesse tout rapport avec le caméraman fautif, je le comprends aisément. Mais que l'on suspende et l'émission, et deux autres collaborateurs (le journaliste en charge du sujet, ainsi que le réalisateur de ladite émission), cela me dépasse.

Matthieu Béguelin

Communiqué de presse TSR

Un incident sérieux perturbe un tournage de Temps Présent

La direction de la TSR vient d'apprendre qu'un incident sérieux a récemment perturbé un tournage de Temps Présent.

Un caméraman indépendant, travaillant sous contrat pour l'émission, a été surpris consommant de la drogue lors d'un tournage nocturne à Lausanne consacré à ce thème. Le réalisateur et le journaliste présents sur place n'en ont pas informé les producteurs de l'émission.

En conséquence, la direction de la TSR a décidé de renoncer à diffuser ce reportage de Temps Présent,

prévu l'année prochaine, de rompre toute relation contractuelle avec ce caméraman et de suspendre, avec effet immédiat, le journaliste et le réalisateur concernés. Une enquête interne a été ouverte.

Télévision Suisse Romande

Le 21 novembre 2008 - 16h12

Fyly